

D 2024 12 12 132

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 12 Décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 6 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, M. GRENIER, A. BOUSSER, G. MASRARI, P. GUINOT, J. DIZERENS, A. NEUSSER

Absents excusés: Michèle GALLET, J-M. PALINIEWICZ, R. OTZENBERGER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, H. GRANGE, M. CHALENDAR

Absents : V. KRYK, C. TOWNSEND, L. JACQUEMET

Procurations: Michèle GALLET à M. GALLET, PALINIEWICZ à O. GUICHARD, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, J-O. RABOT à M-C. ROCH, H. GRANGE à G. MASRARI, M. CHALENDAR à P. GUINOT

Assistaient: I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

16. Marchés publics - Avenant n°1 – Marché de travaux d'aménagement de « Chez Brice » – Lot n°8 – Electricité courant faible

Le marché de travaux d'aménagement de « Chez Brice » a été attribué en Conseil Municipal du 17 juillet 2023.

Le présent avenant n°1 concerne le lot n°8 – Electricité courant faible attribué à l'entreprise SARL ETABLISSEMENT FORAZ.

La modification au marché consiste en l'ajout d'un diffuseur sonore à l'étage pour le SSI, suite au contrôle réglementaire et apporte une plus-value de 348,60 euros HT.

Le nouveau montant des travaux du lot n°8 est de 27 123,86 euros HT soit + 1,30 % du marché.

Vu l'avis de la commission MAPA du 3 décembre 2024 qui s'est prononcée favorablement à la signature de cet avenant,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°8 -Electricité courant faible avec l'entreprise SARL ETABLISSEMENT FORAZ pour un montant de 348,60€ HT soit 418,32€ TTC

- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2024.

Fait à Ornex, le 13 décembre 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 13 décembre 2024

Affiché le : 13 décembre 2024

Olivier GUICHARD
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.